

P2**Travaux de surveillance et maintenance des ouvrages de protection de la départementale RD921d****1) Maître d'Ouvrage**

Maître d'ouvrage	Nom/site internet	Département de la Savoie - Service Service risques naturels		
Coordonnées	Adresse postal/E-mail/Téléphone	1 rue des Cévennes L'Adret CS 40850 73008 Chambéry Cédex	infrastructures-maintenance@savoie.fr	04.79.96.75.54
Contact technique	Nom/E-mail/Téléphone	Nicolas MULLER	nicolas.muller@savoie.fr	04 79 96 75 75

2) Maître d'œuvre

Prestataire	Nom/site internet	Département de la Savoie Maison Technique du Département des 2 Lacs		
Coordonnées	Adresse postal/E-mail/Téléphone	536 La Curiaz 73170 YENNE		04 79 63 86 02
Contact technique	Nom/E-mail/Téléphone	Cyril BUISSON-BERTRAND	Cyril.BUISSON-BERTRAND@savoie.fr	04 79 44 51 01

3) Description de l'opération

Objet des travaux	Surveillance et maintenance des ouvrages de sécurisation de la RD 921D			
Motif des travaux	Sécurisation de la RD 921D			
Situation des travaux	Description	Sur les falaises de la rive est du lac d'Aiguebelette, sont installés depuis les années 90', 41 ouvrages de 6 types dans 2 secteurs suivants :		
	Type d'ouvrages	Secteur 1	Secteur 2	
	Ouvrages en falaise			
	Ecrans pareblocs	15	10	
	Défecteurs grillagés	3	2	
	Ancrages	1	4	
	Emmaitotage de câbles		1	
	Filet plaqué		3	
	Autres ouvrages			
	Merlon	1	1	
Total	20	21		
Commune/N° de parcelle	Nances A2490, A2020			
Description détaillée	Type	Accès	Interventions	Fréquence
	SURVEILLANCE des ouvrages de protection	. A pieds sur les ouvrages situés sous les falaises . Par drone depuis la route départementale . Sur corde pour les ouvrages en falaise	. Inspection détaillée : contrôle systématique de toutes les parties des ouvrages, caractérisation de l'état des ouvrages, définition des suites à donner . Visite simplifiée : contrôle de la sollicitation	. Inspection détaillée : tous les 6 ans, avec alternance des secteurs . Visites simplifiées : tous les 2 ans
MAINTENANCE des ouvrages de protection	. A pieds sur les ouvrages situés sous les falaises . Hélicoptère . Sur corde pour les ouvrages en falaise . Pelle araignée	. Vidanges : évacuation des matériaux accumulés dans les ouvrages (blocs, pierres, bois morts...). Les éléments ne pouvant être traités manuellement peuvent faire l'objet d'un microminage préalable . Exceptionnellement le recours à des engins mécanisés (type pelle-araignée) est nécessaire lorsque les volumes sont trop importants pour être traités manuellement. Les matériaux sont soit déposés à l'aval des ouvrages dans le versant constitué généralement d'éboulis (cas des écrans pareblocs) soit évacués lorsqu'ils atteignent le pied du versant (cas des défecteur grillagés). . Débroussaillage : coupe des végétaux dans l'emprise des ouvrages pour rétablir leur fonctionnement normal et permettre leur surveillance. Moyens utilisés : débroussailleuse, tronçonneuse . . Remplacement de pièces : en cas d'impact ou de corrosion importante constatée sur les pièces métalliques le remplacement des éléments concernés est réalisé pour rétablir la capacité des ouvrages. Des engins de levage ou l'hélicoptère peuvent être nécessaires pour l'acheminement et la mise en place des pièces. La réalisation d'ancrages constituant les fondations de certains ouvrages de protection peut nécessiter le recours à des engins pour le forage et le scellement des barres. - Réparation partielle ou totale d'un ouvrage endommagé suite à un éboulement ou impact environnemental. - Purges de sécurisation en falaise : la sécurisation des postes de travail peut nécessiter des interventions en falaise pour traiter les instabilités présentant un aléa de départ élevé (purges manuelles ou à la canne à purge) .	. Annuelle ou pluri-annuelle . La fréquence d'intervention dépend des sollicitations fonctionnelles (éboulements, chutes de blocs et de pierres) et des impacts environnementaux (chutes d'arbres, réputation de l'éboulis...).	

P2	Travaux de surveillance et maintenance des ouvrages de protection de la départementale RD921d
----	---

4) Travaux exclus

	Description des travaux	Procédure d'autorisation à entreprendre
Travaux exclus	Travaux d'aménagement de nouveaux ouvrages	Procédure d'autorisation Réserve "classique"
Cas des interventions en urgence	<p>En cas de péril imminent ou risque excessif pour les usagers suite à des événements naturels, certains travaux de sécurisation peuvent être à réaliser en urgence.</p> <p>Exemples d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de purges en falaise - aménagement de nouveaux ouvrages - réparations d'ouvrages endommagés - remplacement d'ouvrages Hors Service 	Procédure d'urgence

5) Calendrier

		2024	2025	2026	2027	2028
Inspections détaillées	Secteur 1					
	Secteur 2					
Visites simplifiées	Secteur 1					
	Secteur 2					

NB : Des visites d'inspections des ouvrages peuvent être réalisées en dehors de la programmation pluriannuelle en cas d'évènement ou de difficultés techniques empêchant de respecter le programme établi (météo, organisation interne...)

Ouvrages de protection en falaise	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Mois d'intervention hors travaux d'urgence						
Période interdite						
Périodes interdites <u>si présence</u> de rapace rupestre nicheur						
Période autorisée						
Ouvrages de protection hors falaises (éboulis, forêts)						
Mois d'intervention hors travaux d'urgence						
Période interdite						
Période autorisée						

6) Procédure travaux

Délai de prévenance *	1 mois avant le démarrage des interventions, 1 semaine pour les visites simplifiées
-----------------------	---

*Co-gestionnaires de la Réserve et de la Région Auvergne

7) Préconisations

- Les périodes d'intervention sur les ouvrages en falaise, doivent être programmées en dehors de la période de nidification des oiseaux, soient en dehors de la période d'avril à mi-juillet
- En cas de présence de rapaces nicheurs, les périodes d'intervention sur les ouvrages en falaise, doivent être programmées en dehors de la période de décembre à mi-juillet.
- L'usage de drone pour la surveillance des ouvrages de protection en falaise doit également s'effectuer en dehors de la période de nidification des oiseaux
- En cas de coupe d'arbres dans les ouvrages : évaluer la pertinence de la coupe en cas de présence de cavités

8) Localisation

Référence Carte	D02 Ouvrages de protection contre les chutes de blocs - RD921D - Rive Est du lac d'Aiguebelette - Secteur 1 et secteur 2
-----------------	--